

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 124 promulguant le décret n° 50-1408 du 10 novembre 1950 portant abrogation de l'article 65 du décret du 23 août 1944 portant création du cadre général des transmissions coloniales.

n° 124

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 février 1951

Numéro JO  
n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro  
1 mars 1951

### VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur,  
Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 50-1408 du 10 novembre 1950 portant abrogation de l'article 65 du décret du 23 août 1944 portant création du  
cadre général des transmissions coloniales,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans le territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 50-1408 du 10 novembre 1950 portant  
abrogation de l'article 65 du décret du 23 août 1944 portant création du cadre général des transmissions coloniales. Art. 2. —  
Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.par délégation :Le Secrétaire Général,R. LEMOYNE.**